



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitan de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux
Maître de conférences en occitan
Président de la FELCO

Montpellier le 25 avril 2020

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : La situation de l'enseignement de l'occitan et la réforme des lycées. Demande d'audience

Monsieur le Ministre

En ces temps de confinement et de solidarité nationale face à l'épidémie que nous connaissons, toute votre attention, nous le comprenons bien, est tournée vers la continuité pédagogique et l'organisation des épreuves et concours de fin d'année.

En tant qu'agents du service public, sachez que les enseignants d'occitan, représentés par la FELCO, sont également entièrement mobilisés sur ces questions. Nous avons notamment mis à disposition de nos collègues un grand nombre de ressources numériques destinées à leur permettre de s'adapter à la situation : <http://www.felco-creo.org/08-04-20/>.

Or, Monsieur le Ministre, nos collègues vivent douloureusement le contraste entre leur engagement professionnel et citoyen et le mépris qu'ils ressentent de votre part quant à la matière qu'ils enseignent.

Avant même sa mise en place, nous vous avons averti à plusieurs reprises de même que plusieurs autres associations, rassemblées dans la FLAREP ou l'APLV, du péril que votre réforme des lycées faisait peser sur l'enseignement des langues régionales.

Le bilan de la rentrée 2019 permet de confirmer, avec des chiffres concrets, qu'effectivement nos craintes étaient justifiées. En une année, avec la réduction de l'offre d'enseignement de langues régionales et la dévalorisation des différentes épreuves qui leur sont attachées, ce sont 20 % des effectifs d'occitan en lycée qui ont été perdus et plus de 20 lycées qui ont fermé leurs cours. Pire, si aucun réajustement n'est fait, on peut craindre à la rentrée prochaine, au vu de la diminution des inscriptions en première, une chute encore plus forte des effectifs et de nouvelles fermetures de cours.

De nombreux élus, locaux ou nationaux, vous ont interpellé. Vos réponses, ou celle de vos services, affirmant les bienfaits que l'enseignement des langues régionales est censé retirer de cette réforme, se révèlent étonnamment contraires aux réalités du terrain vécues par les élèves, les enseignants et les parents. Elles sont en totale contradiction avec les chiffres mêmes que vous annoncez vous-même, et qui laissent présager à court terme la liquidation de nos enseignements en lycée si vous ne reconnaissez pas et ne corrigez pas les effets néfastes de vos décisions sur l'enseignement des langues régionales.

Vous avez évoqué récemment la possibilité d'amendements de la réforme en cours pour la rentrée prochaine, et mis en place une commission de suivi qui pourrait à votre demande se saisir de la question. Devant l'urgence que nous impose le calendrier scolaire, l'annonce au plus vite de mesures en faveur de l'enseignement des langues régionales est pour nous indispensable. Nous demandons en particulier :

- pour l'enseignement optionnel facultatif (LVC), l'égalité de coefficient et de traitement avec celui des langues de l'Antiquité,
- pour l'enseignement de spécialité langue, littérature et culture régionale (LLCR), un statut autonome comme celui des langues de l'Antiquité permettant de l'associer avec un autre enseignement de spécialité, notamment celui d'une langue étrangère,
- une généralisation de l'offre de LVB occitan dans tous les établissements où la LVC occitan est proposée et la confirmation officielle de votre part de la possibilité, pour les élèves, de choisir l'occitan comme LVB en gardant la deuxième langue étrangère comme LVC,
- la valorisation par des points de bonification (et non pas seulement par une mention écrite) de la DNL, discipline enseignée en langue régionale,
- la réouverture d'enseignements d'occitan fermés à la rentrée 2019 et l'ouverture de nouveaux enseignements de spécialité,
- la réouverture de la possibilité de se présenter en candidat libre en LVB ou LVC, comme cela est possible depuis la loi Deixonne (1951),
- à titre transitoire, la possibilité pour les élèves de première, qui ne suivent pas d'enseignement d'occitan cette année, de présenter cette langue au Baccalauréat l'année prochaine. En effet, un certain nombre d'entre eux, qui n'étaient pas informés des subtilités de la réforme, pensaient pouvoir se présenter en candidat libre. Or cela n'est plus possible. De même, d'autres n'ont pu obtenir une dérogation leur permettant de rejoindre un établissement proposant cet enseignement ;
- au-delà des seules filières de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR), le rétablissement de l'option facultative « Langue Régionale » pour les Bacs Technologiques ainsi que la généralisation de l'offre pour les élèves de ces mêmes filières technologiques d'une langue régionale en tant que deuxième langue vivante. Conformément à la pratique qui veut que – première langue exceptée – les langues vivantes soient indifféremment « étrangères » ou « régionales », celles-ci, vous le savez comme nous, ne doivent souffrir d'aucune hiérarchie de valeur intellectuelle. Sur ce point, la virtualité des textes demeure encore très éloignée de la réalité constatée sur le terrain.

Vous affirmez souvent votre attachement aux langues régionales, patrimoine de la République, selon la Constitution, mais il nous semble urgent que votre politique soit en accord avec ces déclarations, alors même que, jusqu'ici, ses résultats, et les régressions qu'elle provoque quant à l'enseignement de nos langues, sont en contradiction avec l'article 75-1 de la Constitution de la République française, avec l'article 321-10 du code de l'éducation et avec les engagements de la France :

- la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 entrée en vigueur le 18 mars 2007,
- la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 entrée en vigueur le 20 avril 2006.

Elle est également contraire aux engagements de Monsieur le Président de la République qui

annonçait le 21 juin 2018 à Quimper : « Les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur enseignement. »

Par ailleurs, lors de la campagne électorale 2017, un collectif d'associations, dont la FELCO, avait proposé aux candidats un questionnaire quant à leurs engagements en faveur des langues et cultures régionales. La réponse du même Emmanuel Macron – que nous reproduisons ci-après – dit notamment qu'il « facilitera, dès l'école, l'apprentissage des langues et cultures régionales, dont l'intérêt éducatif, linguistique et culturel est reconnu » et qu'il est « favorable à la définition et à la mise en œuvre d'une politique linguistique pour l'occitan qui ait pour objectif la croissance du nombre de locuteurs et à la mise en place pour cela, de façon volontariste, de mesures et moyens nécessaires... »

Monsieur le Ministre, sur tous les points évoqués, nous avons l'honneur de vous demander une audience, qui pourrait bien entendu, étant donné les circonstances, utiliser les moyens modernes de communication.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

NB. Nous joignons à ce courrier, en annexes 1 et 2

- les réponses fournées par le mouvement « en marche » au questionnaire adressé aux candidats aux élections 2017, par un collectif d'associations représentatives, dont la FELCO.
- la tribune publiée dans *Le Monde* du 12 février dernier (édition électronique), par 128 universitaires (que d'autres sont venus rejoindre depuis lors), dont certains d'entre vous ont d'ores et déjà eu connaissance. Comme vous le constaterez à la lecture des noms des signataires, ceux-ci émanent de nombreuses disciplines et de l'ensemble de notre territoire. Les sous-titres sont de la rédaction du *Monde*.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO
Marie-Jeanne VERNY, professeur des universités, co-secrétaire

Annexe 1 - Réponse de *En Marche !* aux fédérations et organismes œuvrant pour la langue et la culture occitanes (2017).

Point de vue général

Comme il a déjà été dit au « Réseau Européen pour l'Égalité des langues », nous vous confirmons que Emmanuel Macron considère la reconnaissance des langues de France, langues régionales, comme l'un des vecteurs de l'unité de la nation. Le patrimoine culturel et linguistique de nos territoires enrichit notre pays.

C'est pourquoi il a porté une attention particulière à votre requête et tient à y répondre favorablement.

Une reconnaissance juridique et un statut sont indispensables. Ils passent par une loi adaptée au contexte français. En outre, les moyens de l'expression des langues régionales seront accrus. Ainsi, le candidat d'*En Marche !*, facilitera, dès l'école, l'apprentissage des langues et cultures régionales, dont l'intérêt éducatif, linguistique et culturel est reconnu. Les langues et cultures régionales sont des éléments du patrimoine national reconnu par la Constitution de notre République (article 75-1). Elles font donc partie de la culture qui est une. Elles seront associées au rayonnement de la France et du français qu'Emmanuel Macron souhaite relancer par la création d'un Centre de la Francophonie. Le respect et la valorisation de sa propre diversité linguistique permettront à la France au plan international de mieux faire respecter celle du monde et ainsi contribueront à son retentissement international.

À ce sujet, nous vous invitons à consulter les détails du programme à l'adresse en-marche.fr. Emmanuel Macron compte sur votre mobilisation pour participer à ce projet dès le début du prochain quinquennat.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos sincères salutations.

Réponses aux différentes questions posées

1. Le nombre de locuteurs de l'occitan continue de diminuer en raison de la dévalorisation de la transmission sociale et familiale longtemps déconseillée, voire interdite et d'un enseignement très insuffisant, inexistant encore dans la très grande majorité des établissements scolaires. Il est indispensable d'inverser cette tendance pour assurer la pérennité de cette langue de France. Êtes-vous favorable à la définition et à la mise en œuvre d'une politique linguistique pour l'occitan qui ait pour objectif la croissance du nombre de locuteurs et à la mise en place pour cela, de façon volontariste, de mesures et moyens nécessaires d'un niveau pour le moins comparable à celui dont bénéficient les langues basque et corse ?

Oui, j'y suis favorable.

2. La proposition de loi n° 4096, relative à la promotion des langues régionales, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 7 octobre 2016 et désormais caduque faute d'avoir pu être adoptée par les deux chambres, proposait que, comme cela se fait en Corse, l'Education Nationale assure une offre d'enseignement des langues régionales généralisée, sauf pour les familles qui la refusent explicitement. Êtes-vous favorable :
- À la reprise de ce travail législatif lors de la prochaine session parlementaire avec un projet de loi gouvernemental pour que la France dispose enfin d'une loi en faveur de ses langues et leur donne un véritable statut ?

Oui, une loi, compatible avec la Constitution de la France et l'unité du peuple français qui donne un véritable statut est une exigence démocratique et une mesure indispensables.

- À une modification de l'article 2 complétant la mention du français comme langue de la République par la précision « dans le respect des langues régionales » ?

Avec une loi qui assure une véritable

reconnaissance et un statut aux langues régionales il n'est probablement pas nécessaire de faire une modification constitutionnelle dont on sait qu'elle serait très difficile à faire accepter. C'est un point à étudier.

3. Pour l'enseignement

3. 1. Une convention-cadre a été signée par le ministre de l'EN et les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Cette convention présente un plan de développement mais ne donne pas d'objectifs chiffrés et n'affecte pas véritablement de moyens humains et budgétaires pour sa réalisation.

Êtes-vous favorable :

- Au chiffrage d'objectifs de développement par académie, concernant les trois modalités d'enseignement de l'occitan-langue d'oc (enseignement de sensibilisation et optionnel, enseignement bilingue à parité horaire, enseignement bilingue immersif tel qu'il est actuellement pratiqué dans les écoles associatives et laïques *Calandretas* et expérimenté pour le basque et le catalan dans l'enseignement public).

Oui, pour garantir un développement progressif des trois filières d'enseignement mais en tenant compte des contraintes budgétaires.

- À l'attribution des moyens budgétaires et humains nécessaires au développement des trois filières et au rattrapage du retard de l'occitan-langue d'oc, par rapport à d'autres langues régionales.

Oui, sous réserve des contraintes évoquées dans la réponse précédente.

- À l'élargissement des possibilités et au rétablissement de celles qui ont été supprimées, notamment en 2004 et 2012.

Oui, car ces possibilités supprimées, de façon injustifiée et unilatérale, ont provoqué des régressions contraires à une politique de développement.

- À la signature de conventions-cadres pour toutes les académies concernées qui n'en ont pas encore et ignorent le cadre réglementaire ?

Oui, car d'une part, les disparités actuelles pénalisent de nombreuses familles et élèves et appauvrissent leur patrimoine culturel et, d'autre part, le cadre réglementaire doit être respecté dans toutes les académies concernées.

- À la généralisation de la présence d'un enseignement universitaire de l'occitan-langue d'oc dans toutes les universités de l'espace linguistique occitan et à la pérennisation des structures de recherches consacrées à la langue, la littérature et la culture occitanes.

Oui, car l'enseignement universitaire et la recherche sont indispensables à la connaissance et à la transmission de nos langues.

3. 2. Il n'y a pas, au Ministère de l'Éducation Nationale, un service spécifique chargé de mener une politique de développement de l'enseignement des langues régionales. Êtes-vous favorable à la mise en place d'un tel service ?

Oui, pour qu'il contribue à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique de développement définie.

4. L'Office public de la langue occitane (OPLO., Groupement d'intérêt public réunissant l'État et les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, a été constitué en 2016 afin de conduire la politique linguistique pour l'occitan sur 22 départements. Bien que l'État intervienne de manière substantielle pour des opérateurs publics d'autres langues sur des territoires pourtant bien moins vastes, son soutien financier à l'OPLO est inexplicablement très faible.

- Êtes-vous favorable à porter progressivement pendant la mandature, en commençant dès cette année, la participation de l'État à l'OPLO

qui couvre 22 départements a un niveau comparable, en valeur relative, à celle qui est attribuée à l'OPLB, Office public de la langue basque?

Oui, progressivement, car, redisons-le, nos langues régionales sont d'égale valeur.

- Êtes-vous favorable a l'élargissement des missions de l'OPLB aux régions de l'aire historique de l'occitan (Auvergne-Rhône Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur) qui n'en font pas encore partie ?

Oui, car c'est à l'État, en liaison avec les collectivités territoriales, d'assurer une égalité de traitement sur l'ensemble du domaine de la langue d'oc.

5. Dans le domaine du patrimoine, de la création et de la diffusion (patrimoine culturel et immatériel, théâtre, musique, danse, arts plastiques, audiovisuel, presse etc.).

5.1. Êtes-vous favorable pour l'ensemble des langues régionales au renforcement des moyens des services qui, dans le cadre de la DGLFLF du Ministère de la Culture et de la Communication et des DRAC, doivent servir d'instances de concertation et de soutien pour les acteurs des langues et des cultures régionales ?

Oui, et les langues régionales, langues de France, langues de la République, auront leur place dans le Centre de la Francophonie que Emmanuel Macron envisage de créer.

5.2. Êtes-vous favorable pour l'occitan-langue d'oc a la rédaction et mise en œuvre, avec les acteurs institutionnels et associatifs (théâtre, littérature, musique, danse, patrimoine culturel et immatériel, arts plastiques, audiovisuel, presse etc.) et les différents services de l'État concernés, d'un schéma

directeur de développement et de soutien du patrimoine et de la création occitanes ?

Oui, ce sera un élément de la politique de développement à définir.

5.3. Êtes-vous favorable pour l'occitan-langue d'oc, à l'adhésion de l'Etat à l'E.P.C.C. CIRDOC Centre inter-régional de développement de l'occitan. Le CIRDOC, établissement culturel public de dimension nationale et internationale, est actuellement un syndicat mixte que plusieurs collectivités territoriales souhaitent transformer en EPCC pour assurer sa pérennité. Cet EPCC, élargi à d'autres opérateurs culturels, pourrait être ainsi l'outil public de référence et d'articulation des politiques publiques pour la connaissance et valorisation du patrimoine culturel occitan.

Oui, pour assurer la pérennité de cet outil.

6. Le Conseil économique social et environnemental (national) est une « assemblée constitutionnelle composée de représentants des forces vives de la Nation » qui a pour mission de conseiller le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, dans l'élaboration des lois et les décisions relatives aux politiques publiques. Êtes-vous favorable à l'intégration dans le Conseil

Economique, social et environnemental d'un représentant des associations et institutions qui travaillent à la promotion et transmission des langues régionales de France ?

Oui, car les associations qui travaillent comme les vôtres à la promotion et à la transmission des langues et cultures régionales de France font déjà partie des CESER et doivent donc pouvoir, comme les autres, conseiller le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat dans l'élaboration des lois et les décisions relatives aux politiques publiques.

Annexe 2- Tribune parue dans *Le Monde* du 13 février 2020, signée par 128 universitaires

NB. Les intertitres sont de la rédaction du journal.

Pour les langues régionales, en danger pressant, il faut ouvrir les fenêtres de la diversité

Les Français ignorent généralement l'histoire linguistique de la France et du multilinguisme qui la caractérise. Ce multilinguisme est à deux composantes, gravitant elles-mêmes autour du français et en symbiose avec lui : les langues historiques de France, d'une part ; langues de l'immigration, d'autre part. Il est également marqué par la présence incontournable d'une hyperlangue mondialisée, l'anglais. Cette ignorance, voulue et construite de toutes pièces par l'Etat, aboutit à une situation de mal-information générale de l'opinion.

La question des langues régionales, exclue de l'instruction publique depuis la Révolution de 1789 et les lois Ferry de 1882, avait été traitée de façon radicale en 1925. Le ministre de l'Instruction publique, Anatole de Monzie, avait alors écrit que les petits Français en avaient bien assez avec la maîtrise de la langue nationale pour ne pas s'attarder « aux vieilleries dialectales ou patoisantes... ».

Après la seconde guerre mondiale, il y eut un changement de cap.

Ainsi fut votée, en 1951, la loi Deixonne, au bénéfice des langues et dialectes de France. Les « langues régionales » allaient bénéficier d'acquis progressifs, dans une forme de continuité témoignant d'une certaine reconnaissance publique. L'apogée semble avoir été atteint en 2013, avec l'article L 312-10 du Code de l'éducation, adopté dans le cadre de la loi d'orientation et de refondation de l'école de Vincent Peillon : « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage... »

De la responsabilité de l'Etat

Mais la réforme du baccalauréat, voulue par Jean-Michel Blanquer, a rompu le progrès fragile qui prévalait depuis cinquante ans. En créant un domaine de spécialité « langue régionale » hyperspécialisé, en dévalorisant l'ancienne LV2 devenue LVB, en siphonnant avec la nouvelle LVC l'attractivité des anciennes LV3 et option, en créant une concurrence déloyale avec les langues anciennes, l'Etat a porté volontairement un coup terrible à toutes les langues pour lesquelles les populations concernées avaient péniblement accumulé quelques acquis dans la durée.

Le résultat se révèle à la mesure des choix opérés : fermeture des cours dans de nombreux lycées, perte massive d'inscriptions dans certaines académies, un domaine de spécialité en queue de peloton, un peu plus d'une centaine d'inscrits pour toute la France, ceci pour plus de 800 000 choix effectués par les lycéens inscrits en classe de première parmi tous ceux proposés...

On pourra, alors, s'interroger sur les motivations d'une telle radicalité. Il semblerait que la première relève de prétextes macro-économiques : la Cour des Comptes, l'OCDE parlent de dépenses inutiles dans le second degré. La chasse aux petites disciplines constituerait donc une mesure opportune pour réaliser des économies d'échelle. La deuxième relève d'un jacobinisme ombrageux et maladif : à l'heure de la mondialisation, il apparaît urgent de décréter l'obsolescence programmée des langues régionales en mettant fin à ce qui est perçu comme leur errance baroque dans la modernité. La troisième, sans doute la plus grave, témoigne du darwinisme social d'une partie de nos élites : par

leur posture, par les décisions que prend le pouvoir dont elles sont l'émanation, elles ont délibérément fait passer pour « naturelle » l'infériorité assignée à certaines langues par rapport à d'autres en les inscrivant dans une ontologie de la médiocrité.

Vers la disparition programmée des langues régionales

Or, tout un chacun doit savoir que la France ne respecte pas les textes internationaux, en particulier la convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine immatériel, qu'elle a ratifiée par la loi n° 2006-791 du 5 juillet 2006. Elle ne respecte pas non plus la Convention relative aux Droits de l'Enfant, qu'elle a pourtant ratifiée, et qui impose d'enseigner aux enfants leurs langue et culture familiales. Elle ne tient aucun compte de l'Atlas des langues en danger dans le monde, publié par l'ONU en 2011.

L'opinion, totalement désinformée, demeure dans l'ignorance de tels faits. De la même façon, elle n'a aucune conscience qu'avec sa réforme, le ministre Blanquer foule aux pieds l'article 312-10 du Code de l'éducation ainsi que la politique de conventionnement entre Etat et Collectivités pratiquée depuis plus de vingt ans.

Tous les signaux, forts ou faibles, envoyés par ce gouvernement vont dans le même sens : la disparition programmée des langues régionales. Dernière mauvaise nouvelle en date : au Conseil d'administration de CANOPÉ – dont une des fonctions était l'édition pédagogique publique – le 18 décembre 2019, le représentant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a annoncé la fin de l'édition papier des ouvrages et documents pédagogiques. Parmi ceux-ci, l'édition d'ouvrages en langues régionales qui existait depuis... 1976 (CANOPÉ était alors le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), avec ses différents centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) académiques).

Le « pacte girondin », initialement proposé dans la campagne du candidat Macron, s'est apparemment transformé en contrat léonin. On ne peut que réclamer pour toutes les langues régionales, en danger plus ou moins grand, évident et pressant, d'ouvrir toutes grandes les fenêtres de la diversité.

Dans une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale » ainsi que stipulé dans l'article 1 de la Constitution l'indivisibilité ne suppose pas automatiquement l'uniformité. Ce même article ajoute : « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens ». La loi ne doit établir ni distinction ni hiérarchie entre les citoyens qui pratiquent une langue régionale et leurs pairs monolingues, dont le français est la langue exclusive.

Premiers signataires :

Michel Adroher, maître de conférences langue et littérature médiévales, université Perpignan Via Domitia

Giovanni Agresti, professeur sciences du langage, université Bordeaux Montaigne

Laurent Alibert, professeur certifié qualifié MCF, occitan, université Paul Valéry-Montpellier 3

Yves Altmeyer, professeur agrégé d'allemand, université de Lorraine

Ur Apalategui, professeur études basques, université Pau et Pays de l'Adour

Marc Arabyan, professeur honoraire de linguistique, université de Limoges

Aurélia Arcocha-Sarcia, professeure émérite études basques, université Bordeaux Montaigne

Mathieu Avanzi, maître de conférences francophonie et variété des Français, UFR Langue française, Sorbonne université

Patrick Barthel, maître de conférences sciences de gestion, directeur conseil franco-allemand de Lorraine, université de Lorraine

Katy Bernard, maîtresse de conférences occitan, université Bordeaux Montaigne

Nicolas Berjoan, maître de conférences histoire contemporaine, université Perpignan

Martine Berthelot, professeure de catalan, université de Perpignan ;

Véronique Bertile, maîtresse de conférences en droit public, université de Bordeaux

Antoine Bertrand, docteur en littérature et civilisation françaises, Paris IV

Yann Bevant, maître de conférences études anglophones, UNC Nouméa

Philippe Beyer, professeur agrégé d'allemand, université de Lorraine

Marie Blaise, maître de conférences littératures comparées, université Paul-Valéry, Montpellier 3

Nelly Blanchard, professeure celtique, université de Bretagne Occidentale

Philippe Blanchet, professeur de sociolinguistique, université Rennes 2

Christian Bonet, maître de conférences honoraire, université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand

Pierre Boutan, maître de conférences honoraire, linguistique, faculté d'éducation, université Montpellier

Jacques Bres, professeur émérite sciences du langage, université Paul-Valéry-Montpellier 3

Gilda Caiti-Russo, professeure d'occitan, université Paul-Valéry – Montpellier 3 ;

Michel Candelier, professeur émérite de didactique des langues, Le Mans-Université ;

Elisabetta Carpitelli, professeure des universités dialectologie et géolinguistique romanes, université Grenoble Alpes ;

Sylvain Casagrande, maître de conférences langue et linguistique occitanes, université Nice

Jean-Yves Casanova, professeur d'occitan, université de Pau et des Pays de l'Adour ;

Jean Casenave, professeur de basque, université de Bordeaux-Montaigne ;

Jean-Pierre Cavailé, maître de conférences EHESS, Toulouse ;

Estelle Ceccarini, maîtresse de conférences études italiennes, Aix-Marseille Université

Vincent Challet, maître de conférences histoire médiévale, université Paul Valéry-Montpellier

Marie-Anne Chateaufreud, maîtresse de conférences INSPE université Bordeaux ;

Cédric Choplin, maître de conférences breton, université Rennes 2 ;

Marc Christoph, maître de conférences arts plastiques, INSPE de Lorraine ;

Stéphanie Clerc Conan, maîtresse de conférences sociodidactique des langues, université Rennes 2

Fabrice Corrons, maître de conférences catalan et espagnol, université Toulouse 2 Jean Jaurès

Jean-François Courouau, maître de conférences, université Toulouse-Jean Jaurès ;

James Costa, maître de conférences en sociolinguistique, université Paris 3 ;

Daniel Coste, professeur émérite sciences du langage et de didactique des langues, École Normale Supérieure Lyon

Myliène Danglades, maîtresse de conférences cultures et langues Régionales, université Guyane

Didier De Robillard, professeur université de Tours, ancien président du jury de CAPES de créole

Hélène Debax, professeure d'histoire médiévale, université Toulouse 2 Jean-Jaurès ;

Audrey Debibakas, maîtresse de conférences langues et cultures régionales, vice-présidente université de Guyane

Gwendal Denis, professeur de breton, université de Rennes 2

Emmanuel Desile, maître de conférences langue et littérature provençales, université Aix-Marseille

Alain Di Meglio, professeur cultures et langues régionales, Università di Corsica Pasquale Paoli

Michel Dispagne, professeur sciences du langage, université de Guyane ;

Ksenija Djordjevic-Léonard, maître de conférences, université Paul-Valéry Montpellier 3

Jean-Christophe Dourdet, maître de conférences langues régionales, Poitiers

Franck Ducros, professeur honoraire d'études italiennes, université Paul-Valéry Montpellier 3

Jean-Michel Eloy, professeur émérite en sciences du langage, université de Picardie

Pierre Escudé, professeur d'occitan, INSPÉ-université de Bordeaux

Marcel Faure, maître de conférences honoraire, langue et littérature du Moyen Âge, université Paul-Valéry, Montpellier 3

Véronique Filloi, maîtresse de conférences, langue kanak, université de la Nouvelle-Calédonie

Tony Fogacci, professeur études corses, università di Corsica Pasquale Paoli

Gilles Forlot, professeur en sciences du langage, INALCO, Paris ;

Vincent Fourniau, directeur d'études, histoire de l'Asie centrale, EHESS Paris
Jacques Fusina, professeur émérite des universités, langue corse, università di Corsica Pasquale Paoli
Jean-Michel Ganteau, professeur de littérature britannique université Paul-Valéry – Montpellier
Philippe Gardy, directeur de recherche CNRS honoraire, études occitanes
Rémy Gasiglia, professeur des universités en langue et littérature d'oc, université Côte d'Azur
Médéric Gasquet-Cyrus, maître de conférences en sociolinguistique, université Aix-Marseille
Jean-Michel Géa, maître de conférences sciences du langage, università di Corsica Pasquale Paoli
Eugène Gherardi, professeur des universités, langue corse, università di Corsica Pasquale Paoli, Corte, président de la 73e section (cultures et langues régionales) du Conseil National des universités
Joëlle Ginestet, maîtresse de conférences honoraire, université Toulouse Jean Jaurès ;
Jacques Gourc, maître de conférences langue et culture occitanes, université Toulouse-Jean Jaurès
Christian Haridas, maître de conférences langues et cultures régionales, Université Guyane ;
Patricia Heiniger-Casteret, maîtresse de conférences, occitan et anthropologie, université Pau et Pays de l'Adour
Erwan Hupel, maître de conférences, breton, université Rennes 2 ;
Philippe Jarnoux, professeur d'histoire moderne, Université de Bretagne occidentale, Brest ;
André Joly, professeur émérite des universités, gascon et béarnais, université Paris IV-Sorbonne & CAER (Centre Aixoïis d'Études Romanes) Université Aix-Marseille
Ingrid Lacheny, maître de conférences langues et littérature germaniques et scandinaves, Université de Lorraine, Nancy ;
Christian Lagarde, professeur émérite, études hispaniques, université Perpignan Via Domitia
Guy Latry, professeur des universités émérite, occitan, université Bordeaux-Montaigne
Mélanie Laupies, professeure certifiée occitan, Université Paul-Valéry, Montpellier
Hervé Le Bihan, professeur des universités de breton, Université Rennes 2
Daniel Le Bris, maître de conférences, dialectologie bretonne, Brest
Ronan Le Coadic, professeur des universités culture et langue bretonnes, Université Rennes 2
Erwan Le Pipec, maître de conférences de breton, Université de Brest
David Le Roux, maître de conférences en traduction, Université Rennes 2
Mylène Lebon-Eyquem, professeure de sciences du langage, créole, université de La Réunion
Jean-Léo Leonard, professeur sciences du langage, université Paul-Valéry Montpellier 3
Yan Lespoux, maître de conférences, occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3
Hervé Lieutard, professeur occitan, université Paul-Valéry – Montpellier 3
Carpanin Marimoutou, professeur des universités, études créoles, université de la Réunion ;
Philippe Martel, professeur des universités émérite, occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3
Armand Maul, professeur des universités émérite, biostatistique, IUT de Metz, Université de Lorraine
Bruno Maurer, professeur ordinaire en didactique, université de Lausanne
Stella Medori, maîtresse de conférences sciences du langage, Università di Corsica Pasquale Paoli
Stefan Moal, maître de conférences, breton, Rennes 2
Robert Nicolai, professeur des universités émérite, sociolinguistique, Institut Universitaire de France et université de Nice
François Niubo, maître de conférences études hispaniques et latino-américaines université Aix-Marseille
Maitane Ostolaza-Porqueres, professeure histoire et civilisation de l'Espagne contemporaine, université de Nantes
Pascal Ottavi, professeur des universités, langue corse, Università di Corsica Pasquale Paoli, Corte
Rémy Pech, professeur émérite d'histoire université Toulouse Jean Jaurès
Joan Peytavi Deixona, professeur, universitat de Perpinyà et institut d'estudis catalans, Barcelone
Roland Pfefferkorn, professeur des universités émérite de sociologie, université Strasbourg
Gisèle Pierra, maîtresse de conférences sciences du langage, émérite, université Paul-Valéry Montpellier 3
Céline Piot, docteure en histoire, formatrice INSPÉ Bordeaux
Bénédicte Pivot, maîtresse de conférences sciences du langage, université Paul-Valéry Montpellier 3
Muriel Poli, maîtresse de conférences linguistique - études corses, università di Corsica Pasquale Paoli
Olivier Potier, maître de conférences, université de Lorraine, Nancy
Patrice Poujade, professeur histoire moderne, université de Perpignan

Lambert-Félix Prudent, professeur de sciences du langage, créole, université de Guadeloupe
Laurent Puren, maître de conférences, université de La Réunion
Sandrine Quenet, professeure agrégée d'allemand, INSPÉ de Lorraine
Jean-Claude Ranucci, maître de conférences honoraire en langues et cultures régionales, Université Côte d'Azur, Nice
Bettina Rheinert, professeure agrégée d'allemand, responsable du centre média-langues Metz, université de Lorraine
Serj Richard, directeur du département breton celtique de l'Université de Brest
Marielle Rispail, professeure émérite de sociolinguistique et didactique, université St Etienne
Jean Sagnes, professeur histoire contemporaine, ancien président Université de Perpignan Via Domitia
Sophie Sarrazin, professeure de linguistique hispanique, Université Paul Valéry-Montpellier 3
Marie Savelli, maîtresse de conférences honoraire linguistique française, Université Stendhal, Grenoble
Suzanne Schrank, enseignante d'allemand, Université de Lorraine, Nancy et Goethe Institut
Jean Sibille, chargé de recherche CNRS, université Toulouse - Jean Jaurès
Gilles Siouffi, professeur français Sorbonne-Université, Paris
Nicolas Sorba, maître de conférences culture et langue corses, Università di Corsica Pasquale Paoli
Florence Soriano-Gafiuk, professeure des Universités en Mathématiques, directrice du collégium Interface de l'université de Lorraine
Hervé Terral, professeur des universités émérite de sociologie, Toulouse II
Ngoc-Anh Trân, maîtresse de conférences honoraire sciences du langage, université Nouvelle-Calédonie
Sylvie Triaire, maîtresse de conférences littérature française, université Paul-Valéry Montpellier 3
Eguzki Urteaga, professeur, études basques, université du Pays basque Vittoria
Florian Vernet, professeur honoraire en occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3
Marie-Jeanne Verny, professeure émérite occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3
Alain Viaut, directeur de recherche au CNRS, UMR 5478 Iker, Bordeaux
Charles Videgain, professeur émérite, études basques, université de Pau et des Pays de l'Adour
Sylvie Wharton, professeure des universités, sociolinguistique, Aix Marseille Université
Emmanuelle Wiss, professeure agrégée d'allemand, IUT de Metz